



Commune de MENONCOURT Aout 2025

FLASH INFO N° 9

AU SOMMAIRE

ISOLATION DU BÂTIMENT COMMUNAL (MAIRIE)



MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MENONCOURT
MAÎTRISE D'ŒUVRE : AD QUADRATUM
COORDINATION SP5 : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 90

LOTS	ENTREPRISES
LOT 01 - CHARPENTE - ZINGURIE	BEAUME FILS - 90 VÉTRIGNE
LOT 02 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES	SOREBA - 68 RIBEAUVILLE
LOT 03 - ISOLATION INTÉRIEURE - PLÂTRERIE - PEINTURE	S&H MURATORI, 25 MONTBÉLIARD
LOT 04 - REVÊTEMENTS DE SOL	MIROLO, 90 BELFORT
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - VMC	ESPACE ELEC, 70 PLANCHER BAS
LOT 06 - PLOMBERIE - SANITAIRE	SCP - 90 SEVENANS
AUTRE - CUISINE	IXINA

Avec le soutien financier :



ÉTAT : 39.000 € - DÉPARTEMENT : 30.000 € - GRAND BELFORT : 17.785 € - MENONCOURT : 40.277 €

LE MOT DU MAIRE 2

LES TRAVAUX REALISES

- ◆ ISOLATION DU BÂTIMENT COMMUNAL 3
- ◆ CANIVEAUX RUE DU POMMEROT 4
- ◆ REVÊTEMENT RUE TRAVERSIERE 4
- ◆ RUE DU CHETELOT 4
- ◆ LAVOIR 4
- ◆ AUVENT MAIRIE 5
- ◆ ELAGUAGE / ABATTAGE RD83 5
- ◆ QUAIS DE BUS PMR (Personnes à Mobilité Réduite) 5
- ◆ SECURISATION ACCES BUS LES ERRUES 5

LES TRAVAUX EN PREVISION

- ◆ CREPI/PEINTURE ECOLE - SALLE COMMUNALE 6
- ◆ CHEMIN DE LA MELTIERE 6
- ◆ HORLOGE ET CLOCHE DE MAIRIE 6

BUDGET COMMUNAL

- ◆ BUDGET REALISE 2023 & 2024 & PREVISIONNEL 2025 7
- ◆ BUDGET COMMUNAL TABLEAU DE SYNTHESE 8
- ◆ PARTICIPATION FINANCIERE AUX DIFFERENTS SERVICES 9
- ◆ BILAN SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC LED 9
- ◆ BILAN DES PANNEAUX SOLAIRES 9

EVENEMENTS MARQUANTS

- ◆ ETAT CIVIL..... 10
- ◆ SCOLARITE 10
- ◆ RELAIS DE LA PETITE ENFANCE / ADHESION CTG EST - CAF90 11
- ◆ MÉDECIN DE GARDE 116 117 11

DIVERS

- ◆ RECENSEMENT CITOYEN 12
- ◆ DECHETS BIOS ET AUTRES..... 12
- ◆ RESTAURATION DE L'ORGUE DE PHAFFANS 13
- ◆ BOIS - ONF 13
- ◆ LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 14
- ◆ NUMEROS D'URGENCES 14
- ◆ PETIT RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS 14
- ◆ GARDES CHAMPETRES 15
- ◆ LES ASSISTANTES MATERNELLES 15
- ◆ CUVE DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES - SUBVENTION 15
- ◆ MESURAGE RADON MAIRIE ET ECOLE 15

PROCHAINEMENT

- SUPPRESSION DU RESEAU DE TELEPHONIE CUIVRE 16
- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 16



LE MOT DU MAIRE

Chèr(e)s administré(e)s

Je vous fais parvenir ce bulletin avec un léger retard, mais pas d'inquiétude, cela signifie qu'il est juste plus copieux que d'habitude ! Après tout, même les bonnes nouvelles prennent parfois un peu de temps pour se préparer, comme un bon plat qu'on mijote !

Fin des travaux : Ces projets qui n'ont pas pu être réalisés en 2023 ont enfin pris forme en 2024.

.... en mairie :

A commencer par les travaux d'isolation de la mairie. Ce vaste chantier a débuté le 27 novembre 2023, avec une réunion de démarrage, suivie du démontage des deux WC situés au rez-de-chaussée et de l'isolation du plancher du secrétariat depuis la cave. À partir du 26 février 2024, nous avons dû libérer le bâtiment, nous réfugiant dans la petite salle communale au 21 rue des Bochets, en emportant le strict minimum. Le reste du matériel et des documents ont été transférés à l'étage de la mairie pour permettre le bon déroulement des travaux.

.... sur les routes:

Les travaux routiers prévus rue du Pommerot, rue Traversière et rue du Chételot ont également été réalisés en 2024, après la pose de câbles haute tension s'étendant d'Est en Ouest, reliant la ferme photovoltaïque de Fontaine à une sous-station près de Belfort. Il reste encore à finaliser la réfection d'une partie du chemin de la Meltière donnant accès à la réserve incendie.

Où en est le budget communal dans tout cela ?

Avec toutes ces dépenses, devons nous être rassurés concernant notre budget communal ?

Les chiffres présentés plus loin vous donneront, je l'espère, des réponses rassurantes.

Il est important de souligner que nous dépensons en fonction de nos capacités financières et que nous nous efforçons d'utiliser au maximum les subventions disponibles pour soutenir nos projets.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Mise à jour:

Il est impératif de maintenir un Plan Communal de Sauvegarde à jour - le Préfet nous l'a encore rappelé récemment- étant donné que notre commune est exposée à divers risques naturels (inondation, feu de forêt, séisme, tempête) ainsi qu'à des risques technologiques et industriels (explosion, dégagement toxique, rupture de retenues d'eaux, accidents sur une installation industrielle ou nucléaire, ou lors du transport de matières dangereuses).

Le dernier Plan de Sauvegarde datant de **2003** (pour ceux qui s'en souviennent !)

nécessite cette mise à jour. Attendez vous à être sollicités sur ce sujet.

Ce qui change cette fois ci, c'est l'emploi d'un outil informatique dédié, qui facilitera grandement la gestion des données collectées sur la commune.

Téléphonie: Fermeture du réseau cuivre.

Menoncourt faisant partie du lot 4 dans le projet de démantèlement du réseau cuivre, nous tenons à vous informer que la fermeture commerciale est prévue en **janvier 2026** (votre téléphone fixe fonctionnera encore, mais aucune modification de votre contrat n'est possible - sauf passage à la fibre), et la fermeture technique en **janvier 2028** (votre téléphone fixe ne fonctionne plus).

Le démantèlement de ce réseau interviendra à partir de **2030**. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette situation.

Biodéchets:

Avec un tri de plus en plus sélectif de nos déchets, 2024 est marquée par la mise en place depuis le mois de Mars d'un premier bac de récupération de biodéchets. Si au démarrage de l'opération, la Mairie disposait d'un stock de sacs à biodéchets, ces derniers ont depuis été entièrement distribués à la population. Sachez qu'ils sont disponibles en déchetteries du Grand-Belfort (Fontaine, Sermamagny, Châte-nois-les-Forges et Danjoutin).

Nuisances Sonores:

De nombreux habitants nous signalent des nuisances sonores causées par les hurlements d'animaux, à des horaires inadaptés. Ces bruits peuvent perturber la tranquillité des nuits et des matinées, affectant le sommeil et le confort des riverains. Merci par avance aux propriétaires de raisonner ces animaux un peu trop expressifs.

Elections:

Pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits sur la liste électorale de Menoncourt, pensez à vous inscrire soit en vous rendant en Mairie aux heures de permanence, soit de façon dématérialisée en accédant au site du Gouvernement (<https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/>)

Téléassistance aux Personnes:

La Commune a signé fin janvier une convention avec l'Association **Présence Verte Franche Comté** pour prendre en charge les frais d'installation du service téléassistance aux Personnes isolées. Ces frais s'élèvent à 34 €. Pour plus d'informations, prenez contact avec le secrétariat de la Mairie

Dans l'attente de vous rencontrer et en espérant que vous passez de bonnes vacances, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Michael JÄGER

LES TRAVAUX REALISES

ISOLATION DU BÂTIMENT COMMUNAL

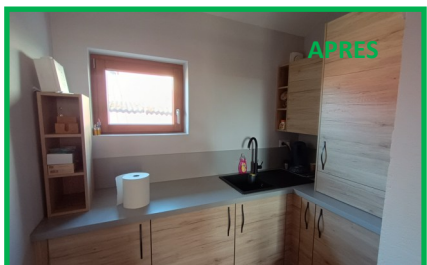
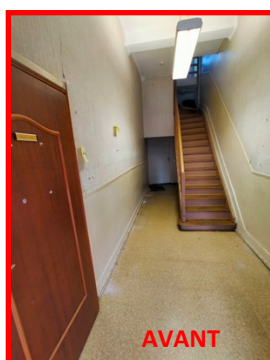
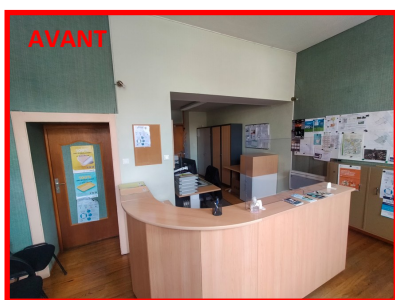
Après plus de 6 mois de travaux, nous avons enfin pu réintégrer les locaux au 7 rue du vieux lavoir.
Le bilan de cette opération se présente comme suit avec d'une part le montant des subventions demandées et obtenues et d'autre part le montant des factures honorées sur les différentes prestations du projet.

Subventions perçues	€
DSIL: Dotation de Soutien à l'Investissement Local	39 000
GBCA: Fds d'Aide aux Communes (Isolation)	10 425
GBCA: Fds d'Aide aux Communes (Sanitaire PMR)	5 293
GBCA: Fds d'Aide aux Communes (Aménagt Secrétariat)	2 450
Département	30 000
TOTAL	87 168
Factures	€
Lot 01 - Charpente - Zinguerie	19 268
Lot 02 - Menuiseries ext. & int.	66 444
Lot 03 - Isolation murs intérieurs & peintures	41 719
Lot 04 - Isolation planchers intérieurs	4 691
Lot 05 - Électricité	10 573
Lot 06 - Plomberie	5 007
Rénovation Parquet Salle du Conseil	2 696
Aménagement Secrétariat	6 531
TOTAL TTC	156 929

Le taux de prise en charge des subventions représente 65 % du coût du projet (Hors Taxe)

A noter qu'une partie de la TVA nous sera reversée en 2025 soit environ 23.300 €.

Ci-dessous, quelques clichés pris avant et après les travaux



CANIVEAUX RUE DU POMMEROT

Ces travaux avaient été retardés d'une part, avec la pose de la fibre du Grand Belfort en 2021, puis par celle de la ligne Haute Tension reliant la ferme solaire de l'Aéroparc de Fontaine en fin 2023.

Dès le printemps 2024, nous avons repris contact avec la société COLAS, pour lancer ce projet **avant** le chantier planifié fin juillet par le Département pour la reprise du revêtement de la D52 sur plus de 400 m. Par chance, c'est cette même entreprise qui avait en charge ce chantier.

Sur ce projet, le Département nous a octroyé une subvention de **3.000 €** pour un montant total des travaux s'élevant à **18.152 € ttc**

Là encore, comme pour le projet d'isolation de la Mairie, une partie de la TVA nous sera reversée l'année prochaine soit environ **2.695 €**



REVÊTEMENT DE LA RUE TRAVERSIERE

Bousculé par les nouvelles constructions au 6D et 6E de la rue Traversière, ainsi que par la passage de la ligne Haute Tension reliant la ferme solaire de l'Aéroparc de Fontaine, il devenait urgent de lancer la réfection du revêtement de cette voie communale, ne serait-ce que pour pouvoir encore prétendre à la subvention de **7.000 €** accordée par le Département et arrivant à échéance fin mai 2024.

C'est finalement dans la continuité du chantier de la rue du Pommerot que la société COLAS a engagé ces travaux pour un montant total s'élevant à **27.960 € ttc**, dont environ **4.150 €** nous sont remboursés au titre du Fonds de Compensation de la TVA.

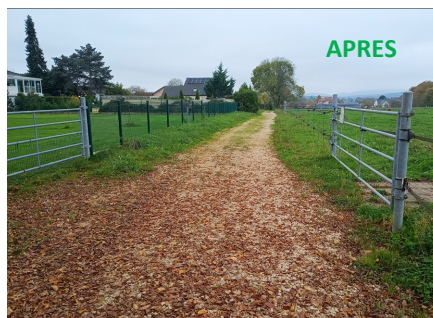


RUE DU CHETELOT

Un projet de nivellement et recalibrage de la rue du Chetelot avait été chiffré par l'entreprise COLAS à **11.970€ ttc**.

Ce chemin étant concerné sur toute sa longueur par l'enfouissement du câble Haute Tension, nous avons pu négocier avec l'entreprise SNCTP en charge de l'enfouissement des câbles, d'apporter une plus grande attention aux travaux sur ce secteur. Il est vrai que la mise à disposition d'une Aire de stockage pendant la durée du chantier, soit plus de 5 mois, a fortement motivé l'entreprise.

En final, ce sont donc presque **12.000 €** que la commune n'a pas eu à sortir de son budget.



LAVOIR

Le conseil Municipal a lancé les travaux de sécurisation du lavoir en les confiant à la société **BD-Paysage**. L'opération concerne la fourniture et la pose d'une clôture rigide d'une hauteur de 1230 mm constituée de panneaux grillagés de couleur gris anthracite (RAL7016), ainsi que la fourniture et pose d'un portillon d'une hauteur de 1,25 m avec un ouvrant de 1 m. Cette clôture vient remplacer les barrières de chantier en place depuis la réalisation des travaux d'investigation réalisés en 2021 par l'entreprise **FERRARI**.

Le coût de ces travaux est de **5.212 € ttc**. Ce chantier a profité d'une subvention du Grand-Belfort et du Département à hauteur respectivement de **1.055,39 €** et **2.000 €**

Rappelons que sur ce site, ce sont **11.379 €** qui ont déjà été investis avec l'opération de bornage du site (**1.176 €**), les travaux d'investigation (**6.123 €**), la création de l'exutoire (**3.311 €**) et la réalisation du plan topographique du site (**768 €**).



AUVENT MAIRIE

Dans le but de sécuriser l'escalier d'accès à la cave de la Mairie, qui devient très glissant lors des fortes pluies, il a été décidé l'installation d'un Auvent au-dessus de ce dernier pour un montant de **6374 € ttc** auprès de l'entreprise **JOUAN Maisons Bois** d'Etueffont . Une demande de subvention de **2.711 €** a été faite auprès du Grand-Belfort.

Cette subvention clôture d'ailleurs le fonds d'aide aux communes disponible pour Menoncourt pour le mandat, soit **61.500 €** utilisés sur une douzaine de projets depuis mai 2020.



ELAGUAGE / ABATTAGE RD83

3.086 € , c'est ce qui nous a été alloué par le Département au travers des amendes de polices. Cette somme représente 70% des frais d'élagage qui nous ont été facturés pour la sécurisation de la ligne électrique alimentant le hameau des Errues au bord de la RD83.

C'est par courrier express d'ENEDIS, qu'il nous a été demandé de lancer urgemment ces travaux, compte tenu des nombreuses coupures de courant, principalement liées à des chutes d'arbres enregistrées dans ce secteur.

C'est l'entreprise **PIERROT Elagage**, habilité par Enedis, qui a réalisé les travaux pour un montant de **5.256 € ttc** .



QUAIS DE BUS PMR (PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE)

Après ceux de la rue du Vieux Lavoir, puis celui des Errues, ce fut au tour des arrêts de Bus situés dans la rue des Champs Moré (juste après le carrefour RD22/RD52) d'être mis en conformité pour être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Rappelons que ces travaux de mise en conformité sont entièrement pris en charge par le **Syndicat Mixte des Transports en Commun**.



SECURISATION ACCES BUS LES ERRUES

Pour sécuriser l'accès à l'abri bus des Errues au droit de l'ESAT de l'ADAPEI , la création d'un chemin piétonnier avait été lancée en mars 2016. Les barrières installées pour sécuriser le passages le long du fossé, n'ont malheureusement pas survécu aux affres du temps et des sollicitations physiques des gens de passage. Compte tenu de cette expérience, la solution s'est orientée vers un busage du fossé, ce qui a résolu le problème de barriérage le long de ce fossé et celui de la largeur insuffisante du chemin actuel.

L'opération a été confiée à l'entreprise **CLERC TP** pour un montant de **12.648 € ttc**. Une demande de subvention a été faite auprès du Département, qui nous a alloué une aide à hauteur de **3.000 €**.

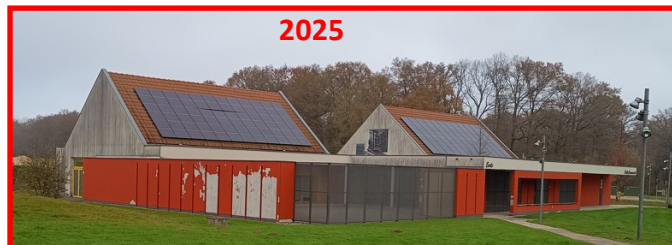
Pour clore ce chantier, nous avons sollicité les services du Grand-Belfort pour procéder au broyage des branches qui longeaient l'ancien chemin piétons. L'opération c'est réalisée le 15 mai 2025 dans des conditions idéales .



TRAVAUX EN PREVISION

CREPI/PEINTURE ECOLE - SALLE COMMUNALE

Fortement exposés aux intempéries, les murs de l'école côté ouest, ont beaucoup souffert et nécessitent un ravalement de façade en crépi armé fin avec peinture pour redonner le cachet que mérite ce bâtiment. Le montant des travaux s'élève à **13.412 € ttc** . Il comprend le traitement des zones exposées au Nord et à l'Ouest du bâtiment . Le démarrage du chantier est prévu dans le courant du mois d'août 2025



CHEMIN DE LA MELTIERE

Ce chemin qui dessert l'ESAT de l'ADAPEI et l'Impasse de la Meltière, est également une voie stratégique pour les pompiers pour accéder à la réserve incendie située près de l'étang de la Meltière.

Fortement sollicitée, cette voie s'est particulièrement dégradée et nécessite régulièrement un rebouchage des nids de poules. S'ajoute à cette problématique, les difficultés de stationnement récurrents du personnel de l'ESAT, qui nous sont remontés par les habitants du secteur.

Une rencontre avec le responsable du site, a eu lieu, afin d'étudier les possibles solutions à ce problème. Ce qui a été proposé comprend le retrait des souches et des blocs de pierres qui longent la limite de propriété de l'ESAT, suivi d'une matérialisation des futurs places de parking. Dès cette opération terminée, nous solliciterons l'Entreprise COLAS pour une purge des nids de poules et la pose d'un enduit bicouche, sur la partie communale du chemin. Le montant des travaux est estimée à **9.876 € ttc** .



HORLOGE ET CLOCHE DE MAIRIE

Après renforcement de la charpente de la toiture du bâtiment communal, la proposition a été faite de remettre en valeur l'horloge et la cloche de la Mairie. C'est l'offre de l'entreprise SARL FROTEY qui a été retenue et propose :

1- L'ELECTRIFICATION DU CADRAN ET DE LA CLOCHE DE LA MAIRIE

Comprenant un état des lieux de la cloche et la mise en place de l'Electro tintement (appareil calibré selon le poids de la cloche), l'horloge électronique Cloch'ton, pour la commande du cadran d'édifice, les sonneries horaires et la programmation d'automatismes, l'antenne DCF pour la synchronisation permanente de l'heure, les aiguilles en aluminium équilibrées et contreventées, le câblage électrique de l'ensemble, le coffret électrique de sécurité intégrant le sectionneur général, et les disjoncteurs pour l'horloge de commande et le moteur de tintement.

2- LA RESTAURATION DE L'HORLOGE MECANIQUE DE LA MAIRIE EN ATE-LIER ... et repose de l'horloge dans le local choisit. Cette restauration comprend le démontage complet du mécanisme, le dégraissage aux bains de toutes pièces, le polissage des axes et pièces d'acier, le polissage des bronzes et glaçage, la réfection des peintures à l'identique et le réassemblage avec graissage. Le mécanisme révisé serait en état de fonctionner . Mais l'objectif principal est de mettre en valeur ce patrimoine et vestige du passé.

Pour information l'entreprise SARL Jean-Marie FROTEY a participé au chantier de rénovation de la Cathédrale Notre Dame (cf. article de l'Est Républicain du Mercredi 23 juillet 2025)



BUDGET COMMUNAL

REALISÉS 2023 et 2024 ... Prévisionnel 2025

Réalisé 2023

L'année 2023 a été caractérisée par l'augmentation des tarifs des énergies, que la commune a réussi à minimiser grâce aux investissements réalisés en 2022 avec le passage de l'éclairage public en LED et l'installation de panneaux solaires sur l'école et la salle communale. Les travaux d'isolation de la Mairie ont été retardés du fait d'un premier appel d'offre infructueux. Relancés en septembre 2023, les travaux n'ont réellement démarrés qu'en décembre 2023. Les dépenses associées, ont de ce fait principalement été impactées sur 2024. Afin de liquider le lot de bois sur pieds invendus en septembre 2022, il a été décidé de façonner les coupes dans le cadre de contrats d'approvisionnement et d'attribuer l'encadrement des chantiers à l'ONF. Cette opération a permis de provisionner les comptes à hauteur de **60.000 €**. Autre fait marquant en 2023 pour la gestion budgétaire, est le passage d'une nomenclature M14 à la nomenclature M57.

La section de Fonctionnement **2023** est ainsi clôturée avec un excédent de **96.468 €** :

Les dépenses d'investissements **2023** n'ont pas atteint les prévisions escomptées, puisqu'elles se sont limitées au remboursement du capital des 3 prêts en cours. Le retard sur les travaux en Mairie, initialement prévus au 2e semestre 2023 et reportés de 6 mois, pour cause de marché infructueux, en est la principale cause. A cela s'est ajoutée l'impossibilité de lancer les travaux de réfection de la rue Traversière et la pose de caniveaux dans la rue du Pommerot. La faute dans ce cas à des travaux diligentés par ENEDIS pour le raccordement électrique du parc photovoltaïque de Fontaine. Les recettes d'investissements **2023** quant à elles, ont été à la hauteur des prévisions avec notamment, le dénouement de l'affaire "SMAGA" (dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc), qui a permis le paiement des 7 parts que possédait la commune. A cela s'ajoute le versement de la subvention de **17.560 €**, du Grand Belfort - relative au projet de Panneaux solaires sur la salle et l'école reçue fin janvier 2023, pour un investissement réalisé en 2022 - ainsi qu'une avance sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), à hauteur de **11.700 €** (sur 39.000 €) qui concerne les travaux d'isolation sur la Mairie. Le remboursement d'une partie de la TVA pour un montant de **14.617 €**, comme le versement de la Taxe d'Aménagement de **8.353 €**, permettent de clôturer confortablement la section d'investissement en 2023 avec un excédent de **98.219 €**.

Réalisé 2024

Compte tenu des bons résultats de clôture 2023, Les travaux ont pu être engagés sur fonds propres grâce notamment aux ventes de bois réalisés en 2023, mais également grâce aux différentes subventions sollicitées auprès de l'état, du département et du grand Belfort. Citons parmi celles-ci la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de **39.000 €**, une aide complémentaire de **30.000 €** a également été demandée auprès du Département pour compenser la hausse des prix sur ce projet de travaux en Mairie, entre son lancement en février 2022 et l'ouverture des plis de l'appel d'offre en octobre 2023. Le grand Belfort a également été sollicité à hauteur de **5.290 €** pour la rénovation et la mise en accessibilité des sanitaires, de **10.425 €** pour l'isolation proprement dite, ainsi que de **2.450 €** pour l'aménagement du secrétariat. Les aides auprès du Département pour les travaux routiers rue du Pommerot à hauteur de **3.000 €** et **7.000 €** pour la rue Traversière.

La section de Fonctionnement **2024** est ainsi clôturée excédentaire à hauteur de **179.816 €**. La section d'Investissement quant à elle est clôturée déficitaire de **87.943 €**.

Prévisionnel 2025

En clôture des comptes 2024, il en sort un excédent de **91.872 €**, après déduction du déficit d'investissement de **87.943 €** [\[1068\]](#).

Pour 2025, le Budget Primitif a été élaboré en limitant les dépenses d'investissement, d'autant plus que ces dernières doivent intégrer le remboursement d'un trop perçu de Taxe d'Aménagement de 2023 à hauteur de **11.742 €** (travaux sur l'ESAT des Errues). Montant qui nous avait été versé par erreur en 2023, les organismes tels que l'ADAPEI étant exonérés de la taxe d'aménagement.

Quelques travaux, présentés en pages 5 et 6 de ce bulletin, sont toutefois prévus cette année, tels que la réfection du crépi de l'école et salle communale, la réfection du chemin de la Meltière, le busage du fossé longeant le chemin piéton accédant à l'arrêt de bus le long de la D12 ainsi que celui en sortie de village rue des Bochets.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, certaines recettes avaient été minimisées comme Le taux de remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) dont le taux devait passer de **16,404% à 14,85%**. Mais cette mesure n'a finalement pas été intégrée dans la Loi de Finances 2025. Ce ne sont donc pas **31.500 €** inscrits au Budget, qui nous sont remboursés, mais **36.911 €** au final.

La vente de bois estimée à **20.000 €** en 2025 concerne l'exploitation groupée prise en charge par l'ONF sur les parcelles 2, 4, 11, 13 et 19 (voir chapitre ONF - BOIS en page 13). Le poste des contributions aux Syndicats [\[65568\]](#) a du être gonflé, en prévision des dépenses sur le projet de rénovation de l'Orgue de l'église de Phaffans (Syndicat de la Baroche). Petite compensation sur ce même poste, suite à notre sortie du Syndicat de la Piscine d'Etueffont [\(1\)](#). Nos enfants sont depuis la rentrée scolaire de septembre 2024, accueillis gratuitement à la Piscine de Belfort. Seuls les frais de transport restent à la charge de la commune (**5.619 €** en 2023).

(1) Le Syndicat de la Piscine d'Etueffont a été dissous en 2024; la piscine est dorénavant gérée par la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS). La sortie du Syndicat de la Piscine d'Etueffont a coûté **2.500,30 €** à la commune. Ce montant a été intégralement remboursé par le Grand-Belfort par augmentation de la dotation aux fonds de concours de la Commune. Ceci nous a permis de clore le chapitre « Fonds de Concours » pour ce mandat avec **62.500,30 €** de subventions sollicités auprès du Grand-Belfort. C'est le projet d'Auvent à l'arrière de la Mairie qui a été le dernier projet à profiter de ces fonds de concours.

[xxx] : Ce sont les références des postes budgétaires dans la nomenclature M57, où sont pointées les recettes ou dépenses citées

BUDGET COMMUNAL - TABLEAU DE SYNTHÈSE

LA FISCALITE [73]

La part communale des taux d'imposition avaient été augmentés de 2 % en 2023 et 2024. Le taux de la Taxe foncière sur le bâti est ainsi passé de 32,72% en 2023 à 33,37% en 2024. Pour la Taxe foncière sur le non bâti, il est passé de 38,71% en 2023 à 39,48% en 2024.

En 2025, la décision a été prise de ne pas augmenter le taux de la part communale. On reste donc sur les mêmes taux qu'en 2024

Le produit fiscal [731] reçu en 2024 a été de 155.771 € contre 147.406 € en 2023 et estimé à 158.465 € pour 2025.

L'attribution de compensation du Grand-Belfort [73211] stagne à 77.322 € depuis 2020

La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par TDE90 [73141] à la commune était de 3.954 € en 2024, contre 3.414 € en 2023. Celle pour 2025 a déjà été perçue avec 3.415 €

Les recettes prévues en 2025 au titre de la location de la salle communale [752] sont estimées à 10.000 € (9.685 € déjà encaissés) elles ont été de 20.556 € en 2023 et 14.791 € en 2024

LES DOTATIONS DE L'ETAT [74]

Les dotations perçues s'élèvent à 21.382 € et sont décomposées comme suit :

La dotation aux élus locaux 4.762 € en 2023, 4.815 € en 2024, et seulement 4.819 € inscrite en 2025 et déjà perçue

La dotation globale de fonctionnement (DGF) 6.528 € en 2023, 5.715 € en 2024, et seulement 3.198 € inscrits en 2025

La dotation solidarité rurale > 7.088 € en 2023, 7.962 € en 2024 et 8.430 € inscrite et également déjà perçue en 2025

Et les autres dotations à hauteur de 5.087 € en 2023, 4.043 € en 2024 et 4.218 € inscrits pour 2025

		2023	2024	2025
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	REALISE	REALISE	BUDGET PRIMITIF
011	CHARGES GEST GENERALE	127 184	137 770	185 232
012	CHARGES de PERSONNEL	38 388	40 708	50 550
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 108	1 412	2 500
023	VIR à la section INVEST			16 286
042	Transfert. entre SECT.	10 671	1 500	
65	AUTRES CHARGES GEST COUR	91 324	81 779	106 895
66	CHARGES FINANC	19 882	19 845	19 335
67	CHARGES SPECIFIQUES			500
68	DOTAT PROVISIONS POUR RISQUES			3 289
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	290 557	283 014	384 586
	RECETTES FONCTIONNEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE	2 279	-	-
70	PRODUITS DES SERVICES	87 504	22 294	24 681
73	IMPOTS ET TAXES	91 577	95 847	78 034
731	FISCALITE LOCALE	147 836	155 648	158 465
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 465	22 535	20 665
75	AUTRES PROD GEST COUR	24 296	17 239	10 864
76	PRODUITS FINANCIERS	1	2	5
77	PRODUITS EXCEP	10 068	1 500	-
002	RESULTAT REPORTE (pour info)	(51 296)	(147 765)	(91 872)
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT sans 002	438 322	462 830	384 586
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-	-	87 943
10226	Taxe d'aménagement	-	-	11 742
040	OPERATION D'ORDRE	2 279	-	-
013	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 708		2 000
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	20 359	20 775	21 411
21	IMMOBILISATIONS CORP	-	214 088	20 800
TOTAL	DEPENSES D' INVESTISSEMENT	24 346	234 863	143 896
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE	10 671	1 500	-
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCT.			16 286
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES		7 114	-
10222	FCTVA	14 617		30 000
10226	Taxe d'aménagement	8 353		2 000
1068	Excédent Fonctionnement	57 956		87 943
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 968	98 042	7 667
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	122 565	106 656	143 896
	SOLDE FONCTIONNEMENT	147 765	179 816	
	SOLDE INVESTISSEMENT	98 219	-128 207	

PARTICIPATION FINANCIERE AUX DIFFERENTS SERVICES

Petit rappel ci-contre des contributions de la communes aux Syndicats ou Services :
L'ensemble de ces dépenses représente environ 21 % du budget de fonctionnement 2024 de la commune.

(1) : La Piscine étant devenue compétence de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS), le Syndicat a été dissous. Les enfants sont maintenant accueillis gratuitement à la piscine de Belfort - seul le transport reste à la charge des communes

(2) : Hausse liée au projet de transfert du refuge de la SPA à Danjoutin

(3) : La hausse sur ce poste est imputable au projet de rénovation de l'Orgue de l'Eglise de Phaffans géré par le Syndicat de la Baroche.

(4) : Ce poste devrait être revu à la baisse avec la fermeture d'une des 3 classes de l'école Maternelle à la rentrée de Septembre

Services	2023	2024	Budgétisé 2025
Syndicat Piscine d'Etueffont (1) [65568]	5.619 €	2.500 €	0 €
Territoire d'Energie 90 [65568]	3.349 €	3.461 €	3.500 €
Syndicat de la Fourrière (2) [65568]	400 €	454 €	783 €
La Baroche-Eglise/Cimetière (3) [65568]	5.253 €	7.212 €	15.953 €
La Baroche-Périscolaire [65568]	20.133 €	28.360 €	33.386 €
La Baroche-Ecole Maternelle (4) [65568]	16.923 €	9.786 €	15.080 €
Périscolaire Eguenigue [65568]	2.443 €	2.376 €	1.645 €
Gardes Champêtres [62876]	1.588 €	1.600 €	1.580 €
TOTAL	55.708 €	55.749 €	71.927 €

BILAN SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC LED

Depuis le remplacement de l'éclairage Public en Juin 2022 par des lampes à LED, on peut estimer l'économie substantielle réalisée sur ce poste de dépense. En effet, en prenant 2020 comme année de référence et en la comparant à 2023, on peut constater que, ce sont donc plus de 1.400 € qui ont été économisés sur la facture Eclairage Public.

Rappelons que sur un montant de 23.679 € facturé à la commune, le cout du projet a été en final de 8.612 €, après déduction des subventions du Grand-Belfort (8.460 €) ainsi que de Territoire d'Energie 90 (2.818 €) et du remboursement d'une partie de la TVA (3.789 €).

Sites	Nb lampadaires	Puiss. facturée en 2020	Puiss. facturée en 2023	Delta
Rue Moulin Notre Dame	13	7418 KWh/ 527 €	2388 KWh/ 170 €	- 357 €
Rue du Vieux Lavoir	34	14911 KWh/ 1.059 €	4279 KWh/ 304 €	- 755 €
Les Errues	10	6721 KWh/ 477 €	2277 KWh/ 162 €	- 315 €
			TOTAL sur 1 an	- 1427 €

BILAN DES PANNEAUX SOLAIRES

Opérationnels dès fin octobre 2022, les 72 panneaux solaires répartis sur les 2 pans de toitures de l'école et de la salle communale côté sud, permettent de réduire la facture énergétique de ces deux bâtiments.

Reste à savoir dans quelles proportions !

Après 2 années d'exploitation, il nous est possible de vérifier l'incidence sur l'économie réalisée.

La consommation moyenne annuelle d'électricité pour le site avant la pose des panneaux, était de 26.886 KWh, en 2023 EDF nous a facturé 18.888 KWh soit une économie de 8.000 KWh.

Compte tenu des diverses tarifications, l'économie réalisée est difficile à estimer, mais on peut raisonnablement tabler sur une facture annuelle allégée d'environ 1.500 €

A titre indicatif, le tableau ci-dessous donne une idée de l'économie annuelle réalisée en fonction du taux d'utilisation d'électricité constaté dans chaque tranche tarifaire.

Petit rappel également pour ce projet qui a coûté 59.900 € TTC, auxquels il faut retirer la subvention du Grand Belfort de 17.560 € ainsi que celle de Territoire d'Energie 90 de 14.796 €, mais également le remboursement partiel de la TVA, de 9.584 €, soit un reste à charge pour la commune de 17.960 €

Année	Consommation	Tarif HPH Heures Pleines Hiver	Tarif HCH Heures Creuses Hiver	Tarif HPE Heures Pleines Eté	Tarif HCE Heures Creuses Eté	TOTAL
	€ / KWh	0.434	0.19107	0.1869	0.15161	
	Taux d'utilisation moyen	27.8 %	11.6 %	41.7 %	18.9 %	100 %
2021	26 886 KWh	3 244 €	596 €	2 095 €	770 €	6 706 €
2023	18 888 KWh	2 279 €	419 €	1 472 €	541 €	4 711 €
DELTA	- 7 998 KWh	-965 €	-177 €	-623 €	-229 €	-1 995 €

EVENEMENTS MARQUANTS

ETAT CIVIL

MARIAGES

- ⇒ **28/10/2023** : M. Laurent VILLARD & Mme. Florence TISSOT domiciliés 19 Bis rue des Champs Moré
- ⇒ **22/06/2024** : M. Fabrice CUBY & Mme Pascale MONNET domiciliés 3 rue du Pommerot
- ⇒ **16/08/2024** : M. Grégory BAUD & Mme Sarah GIRARDIN domiciliés 6 E rue Traversière
- ⇒ **07/09/2024** : Mme Coralie BUREAU & Mme Nathalie GOLLY domiciliés 6 C rue Traversière
- ⇒ **07/06/2025** : M. Régis YODER & M. Arnaud MICHEL domiciliés 12 rue du Pommerot

PACS

- ⇒ **25/10/2023** : Mme Marjorie BUBISUTTI & M. Marc BOUGEOT domiciliés 12 rue des Champs Moré

DECES

- ⇒ **29/08/2023** : M. Stéphane OTTIGER - 09 rue de la Noyé
- ⇒ **04/01/2024** : M. Maurice GIRARDOT - 04 rue du Tramway
- ⇒ **13/02/2024** : M. Michel GUTH - 07 rue de la Noyé
- ⇒ **26/12/2024** : M. Gilles FRANCHI - 17 bis rue du Vieux Lavoir
- ⇒ **27/01/2025** : M. Daniel GUTH - 02 Impasse de la Meltière
- ⇒ **29/03/2025** : Mme. Ginette BOSERT - rue de la Noyé

NAISSANCES

- ⇒ **01/04/2023** : SCHMITT Marius, Yves, Gabriel, 9 Rue du Loup Pendu
- ⇒ **25/08/2023** : BOUGEOT Lison, Marie, Agathe, 12 rue des Champs Moré
- ⇒ **01/09/2023** : PERRY Adda, Brigitte, Marie-Claire 19 rue des Champs Moré
- ⇒ **19/02/2024** : BASER Meliha, 10 rue Moulin Notre Dame
- ⇒ **23/02/2024** : PETILLAT Maëlyo
- ⇒ **26/02/2024** : LAURENT MAILLOT Anthéa, 24 Rue des Champs Moré
- ⇒ **12/09/2024** : COULON DEPECKER Manoé, Bernard, 10 A Rue du Pommerot
- ⇒ **18/12/2024** : STUDER Noah, Bruno, Jean, 10 Impasse de la Meltière

SCOLARITE

La perspective triennale de la démographie scolaire présentée le 18 septembre 2024 par le Préfet et l'Education Nationale est alarmante. Les premières conséquences sont perceptibles au sein de la Baroche avec la fermeture d'une des 3 classes, dès la rentrée scolaire de septembre 2025.

A l'occasion de cette réunion, ont été présentés un état des lieux de l'organisation de l'accueil scolaire et périscolaire existants et les perspectives démographiques sur les prochaines années, à l'échelle de GBCA. Ainsi, on estime entre 2023 et 2027, **699** élèves en moins sur l'ensemble des communes du Grand-Belfort (en passant de **7882** élèves en 2023 à **7183** estimés en 2027 (**7893** en 2024 : **7619** en 2025 et **7417** en prévisions 2026) ... et les chiffres ne sont pas plus rassurants pour les autres EPCI du Département (CCVS- Communauté de Communes des Vosges du Sud, CCST- Communauté de Communes du Sud Territoire)

Toutefois, des données structurantes concernant les regroupements pédagogiques restent à être précisées. La réussite de l'étude qui a été lancée est conditionnée par la complétude des informations relatives aux ententes entre les communes et aux travaux réalisés dans chaque école... A suivre !

Concernant les enfants de Menoncourt, ils sont gérés au niveau Maternelle par le Syndicat Intercommunal de la Baroche, créé en 1975 et au niveau Primaire, par le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Lacollonge - Eguenigue - Menoncourt (LEM) qui comprend 1 classe à Menoncourt et 1 classe à Lacollonge

le Syndicat Intercommunal de la Baroche gère également les activités périscolaires, extra-scolaires, le transport scolaire et l'action sociale en milieu scolaire pour les communes de Denney, Eguenigue, Lacollonge, Menoncourt et Phaffans (Le Syndicat gère aussi l'église et le cimetière auxquels participe également la commune de Roppe).

RELAIS DE LA PETITE ENFANCE

TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
Commune de Bessoncourt	
Multi-accueil	34 avenue du Tilleul 90160 Bessoncourt
Accueil Périscolaire	3 rue des Glycines 90160 Bessoncourt
Accueil Extrascolaire	3 rue des Glycines 90160 Bessoncourt
Regroupement Pédagogique Intercommunal de Fousse-magne – Reppe	
Accueil périscolaire	1 A rue du lavoir 90150 Fousse-magne
Syndicat Intercommunal de La Baroche	
Accueil Périscolaire	Grand-Rue 90160 Denney
Accueil Extrascolaire	Grand-Rue 90160 Denney
Accueil Périscolaire	2 rue Jean Moulin 90150 Eguenigue
Accueil Extrascolaire	2 rue Jean Moulin 90150 Eguenigue
Commune de Montreux-Château	
Accueil Périscolaire	Rue des Grands Champs 90130 Montreux-Château
Accueil Extrascolaire	Rue des Grands Champs 90130 Montreux-Château
Commune de Roppe	
Accueil Périscolaire	Chemin des Isles 90380 Roppe
Accueil Extrascolaire	Chemin des Isles 90380 Roppe
Syndicat Intercommunal du Tilleul	
Micro-crèche	2 rue Ganichet 90150 Fontaine
Relais Petite Enfance	8 rue du Margrabant 90150 Larivière
Accueil Périscolaire	1 place des Vosges 90150 Lagrange
Accueil Extrascolaire	1 place des Vosges 90150 Lagrange
Commune d'Evette-Salbert	
Accueil Périscolaire	25 rue d'Evette 90350 Evette-Salbert
Accueil Extrascolaire	25 rue d'Evette 90350 Evette-Salbert

La commune a signé le Projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles proposée par la CAF au même titre que 7 autres communes (Evette-Salbert étant la dernière) ainsi que le RPI de Roppe, le Syndicat Intercommunal de La Baroche et le Syndicat Intercommunal du Tilleul. Ce Projet remplace Le Contrat Enfance Jeunesse. La signature de cette convention permet de profiter des structures existantes, comme le Relais Petite Enfance situé à Larivière



03.84.56.50.24

Permanences par Tel, par Mail ou en RDV
Les :

- lundis : 15H30 - 18H30
- mardis : 12H30 - 14H30
- jeudis : 9H00 - 12H00

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES



MÉDECIN DE GARDE 116 117

UTILISATION DU NUMÉRO DU MÉDECIN DE GARDE 116 117

L'Agence Régionale de Santé (ARS) rappelle aux citoyens l'importance d'utiliser le numéro 116 117 pour contacter un médecin de garde, plutôt que d'appeler directement le 15.

L'ARS souhaite sensibiliser la population sur l'utilisation appropriée des services de santé, en mettant l'accent sur le numéro 116 117, dédié à la régulation des soins médicaux non urgents en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

POURQUOI UTILISER LE 116 117 ?

- Mise en relation avec le médecin de garde
- Désengorgement des services des urgences (15)
- Conseils du médecin de garde

QUAND APPELER LE 116 117 ?

- En cas de problème de santé la nuit, le week-end, les jours fériés
- Si votre médecin traitant est indisponible et que la situation nécessite une évaluation médicale rapide mais non urgente
- Pour toute question de santé nécessitant un avis médical en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

QUAND APPELER LE 15 ?

- En cas de détresse vitale
- Pour les accidents graves nécessitant une intervention rapide des services de secours.
- Pour toute situation médicale urgente nécessitant un transport immédiat vers un service hospitalier d'urgence.



DIVERS

RECENSEMENT DES JEUNES

- ♦ Pour chaque jeune Français de **16 ans** révolu, Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. La démarche se fait par le recensement à la mairie de la commune de votre domicile (livret de famille, pièce d'identité). Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- ♦ **Rappel** : Une attestation de recensement délivrée lors de la JDC et est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française. Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.



Journée Défense et Citoyenneté

RENDEZ-VOUS SUR
service-public.fr

Le recensement,
c'est dès 16 ans!





Ou à la mairie avec
ta pièce d'identité et
ton livret de famille

Pourquoi? : pour être convoqué(e) à ta journée défense et citoyenneté

DECHETS BIOS ET AUTRES

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

La collecte des déchets alimentaires mise en place en début d'année donne ses premiers résultats, plus de 200 tonnes de déchets alimentaires ont d'ores et déjà été collectées.

Adresse de la borne :	MENONCOURT POMMEROT
Poids des déchets alimentaires collectés sur 3 mois	575 kg
Nombre de bornes	1
Nombre d'habitant moyen par borne	397
Taux d'équipement en bio seaux et sacs distribués en mars	54%
Nb de foyers équipés après distribution en mars	98
Poids des déchets alimentaires collectés par habitant sur 3 mois	1,4 kg



Pour traiter ses biodéchets, certains habitants ont opté pour le compostage individuel. Cette méthode reste la meilleure solution car elle permet le retour à la terre des déchets végétaux sans transport, au plus proche de leur production.

Pour inciter à la réduction des déchets, le Grand Belfort met à disposition gratuitement des composteurs individuels. Il suffit d'en faire la demande en remplissant un formulaire sur [grandbelfort.fr/rubrique déchets](https://grandbelfort.fr/rubrique%20dechets)

Concernant les sacs en papier kraft pour le tri des biodéchets, ils sont disponibles gratuitement dans les déchèteries du Grand Belfort

<https://grandbelfort.fr/prevention-et-valorisation-des-dechets/demande-de-materiel/composteur.html>

CHANGEMENT DE FREQUENCE DES COLLECTES :

Début 2025, la fréquence de collecte des flux jaune et brun a été inversée. Le bac jaune est collecté toutes les semaines et le bac brun une semaine sur 2. Les calendriers de collecte seront donc modifiés en conséquence. En effet, Le déploiement de l'extension des consignes de tri, puis de la collecte à la source des biodéchets ainsi que la baisse des tonnages Ordures Ménagères Recyclables (OMR) et l'augmentation des emballages rendaient nécessaire l'évolution des fréquences de collecte.

Pour rappel, 70% du volume des OMR ne devrait pas être dans le bac brun.

LES BONS GESTES AVANT ET APRES LE PASSAGE DU CAMION :

Dans un souci de propreté et de convivialité pour nos quartiers, nous vous rappelons qu'il est important de rentrer votre bac à déchets dès que possible après la collecte.

Ce geste simple permet de préserver la qualité de vie de tous, de respecter notre environnement et de maintenir nos quartiers accueillants. Nous comptons sur votre civisme et votre collaboration pour le bien

de tous. **Merci pour votre compréhension et votre engagement.**

1 par semaine 1 toutes les 2 semaines



RESTAURATION DE L'ORGUE de l'église de PHAFFANS

Le projet de restauration de l'Orgue est enfin lancé. Il est porté par l'Association des Amis de l'orgue de Phaffans-La Baroche et du Syndicat Intercommunal de La Baroche.

Bien que l'orgue soit apprécié, il est en mauvais état et sa restauration est estimée à 230.000 €. Le projet a obtenu le soutien de l'Association des Amis de l'orgue de Phaffans-La Baroche (30.000 €), de la DRAC (106.745 €), du Département (30.000 €) et du Grand Belfort (32.024 €) et récemment Le conseil œcuménique de la paroisse (5.000 €), ainsi que la Fondation du Patrimoine dans le cadre des Métiers d'Arts (10.000 €).

Ces aides restent insuffisantes et une collecte a été ouverte sur le site de la Fondation du Patrimoine (voir QR code ci contre). Il vous est ainsi possible de participer, par votre don, à la restauration de l'orgue.

N'oublions pas qu'après démontage de l'orgue et sa restauration, des travaux de remise en état du meuble et des éléments périphériques de l'orgue seront à entreprendre.

Après lancement de l'Appel d'Offres, 3 offres ont été reçues dans les délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a pu se réunir le 28/02/2025 pour choisir l'entreprise BRAYÉ présentant les meilleures réponses pour ces travaux de rénovation.



www.fondation-patrimoine.org/2127

BOIS - ONF

Travaux Sylvicoles

2023 reportés en 2024

2024 sur les parcelles 12, 4 et 5 (travaux prévus initialement en 2023) - 4673€

sur les parcelles 19 & 4 : Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements - 3798€

2025 sur les parcelles 19 (2192€)

Etat d'Assiette des coupes

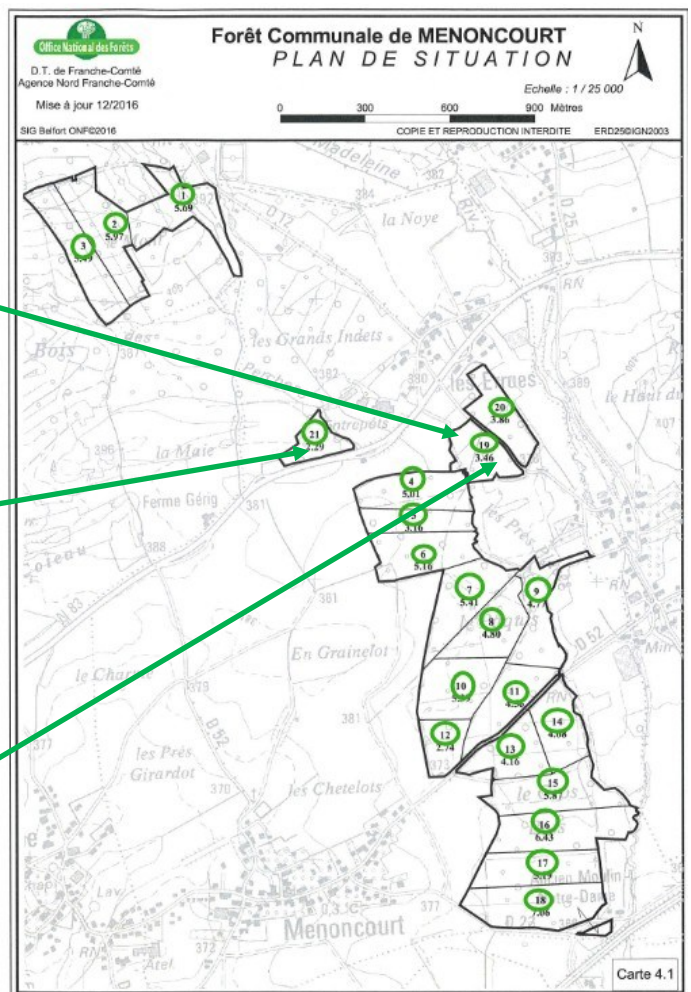
2023 sur les parcelles 1 en Futaies Affouagères et 7 et 8 en Blocs et sur Pieds

2024 exploitation groupée sur parcelles 10 & 11 (200 m3) Bois façonné bord de route
Affouage sur parcelle 20 (80 m3) Délivrance

2025 exploitation groupée de l'ensemble des parcelles ci après

Contrat Feuillus sur parcelles 2, 11 et 13 (294 m3)

Bois façonné bord de route sur parcelles 4 et 19 (400 m3)



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Evocué en préambule, Le Code de la Sécurité Intérieure impose la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes concernées par certains risques (SEVESO, inondation, séisme, feux de forêt, etc.). Le PCS est un document opérationnel qui accompagne la commune dans ses missions de sauvegarde. Il regroupe l'ensemble des documents qui permettront à l'autorité municipale d'organiser, en fonction du risque, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes. Son ambition n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes les situations.

En cas d'événement grave, la commune est chargée de compléter l'action des secours publics. Les missions varient en fonction de l'événement survenu et de son ampleur. Cela va de la fermeture préventive de certains secteurs, à l'alerte de la population, en passant par l'évacuation des personnes menacées, la mise en place de centres d'accueil d'urgence, le dégagement de débris ou encore l'accueil de familles de victimes d'un accident collectif par exemple.

Pour accomplir au mieux ses missions, la Commune doit rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dernier est révisé annuellement en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

Notre PCS s'articule autour de 3 grands axes.

La première partie permet d'évaluer et d'organiser la réponse communale grâce à des fiches d'aide à la décision. Ces fiches permettent de collecter rapidement des informations afin de pouvoir décider du déclenchement du plan et de cibler les actions prioritaires.

La seconde partie quant à elle prévoit l'organisation du Poste de Commandement Communal en définissant les rôles des différentes cellules organisationnelles et leur composition.

Enfin, la dernière partie est constituée de fiches permettant à chaque acteur de connaître son rôle et les actions à mener. Elle inclue des modèles d'arrêtés et des messages d'alerte et d'information adaptés à différents moyens de diffusion (mégaophone, réseaux sociaux, presse...).

Les documents qui composent et complètent le PCS recensent aussi les moyens humains et matériels à disposition de l'autorité municipale et leurs modes de réquisition ainsi que tous types de menaces, sans se limiter aux seuls risques majeurs. On peut citer, par exemple, les problèmes sanitaires type canicule ou grippe, les accidents importants liés aux transports dangereux, l'attentat ou acte malveillant d'envergure, etc. Ces derniers sont ainsi prévus dans la liste des risques identifiés dans le but d'apporter des réponses spécifiques en cas de survenue de ce type d'événement mais aussi, en amont, de mettre à disposition de la population et d'une façon générale de tous les acteurs des documents d'informations (DICRIM) pour connaître la conduite à tenir si tel ou tel événement se produit. Si ce PCS ne peut pas être une réponse à lui seul à la gestion d'une crise sur le territoire communal, il est un outil indispensable dans sa prise en compte.

Numéros d'URGENCES

→ Réseau d'électricité ERDF / ENEDIS

Si vous constatez qu'un arbre menace une ligne électrique ou qu'une ligne est tombée au sol ou pour prévenir de tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage Tél. : **09 726 750 90**



→ Eau potable et assainissement collectif GBCA (Grand Belfort Communauté d'Agglomération)

Tél. : **03 84 90 11 22** (Numéro accessible en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7)

→ Réseaux télécom ORANGE et/ou votre prestataire télécom (N° d'urgence sur votre facture)

Signaler un équipement endommagé sur la voie publique (poteaux cassés ou penchés, câbles arrachés, armoires ouvertes...) Dans la mesure du possible, lors du signalement, prenez des photos et le numéro du poteau (plaque bleu située sur le poteau),

<https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

INTRAMUROS

Signalez les problèmes rencontrés sur le domaine public éclairage public, voirie, animaux, déchets sauvages...). Indiquer nom et prénom, N° de téléphone et si possible joindre des photos **via le lien sur l'application INTRAMUROS** ou par Mail à mairie.menoncourt@orange.fr

PETIT RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Suite à de récents incidents survenus sur notre commune, résultant du manque de vigilance de certains propriétaires de chiens, la Municipalité souhaite rappeler les obligations qui incombent à ces derniers. Le « bien-vivre ensemble » à Menoncourt repose, entre autres, sur le respect de certaines règles de comportement pour les propriétaires de chiens.

La divagation des chiens est interdite. Un chien est en divagation s'il n'est pas sous la surveillance de son maître, s'il est hors de portée de voix ou d'un instrument sonore pour le rappeler, ou s'il est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres. Nous encourageons vivement les propriétaires à faire preuve de vigilance, en particulier lors des rencontres entre chiens. Un chien non attaché, même bienveillant, peut impressionner ou effrayer d'autres personnes, entraînant des incidents regrettables, surtout sur des cheminements étroits, où il peut également représenter un danger pour les personnes âgées et les enfants.

Pour rappel : les déjections canines doivent être ramassées et jetées dans une poubelle.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

GARDES CHAMPÊTRES

La commune est adhérente aux services des Gardes Champêtres

Leurs missions :

- Les interventions sur les animaux ;
- Les dépôts sauvages de déchets ;
- La police routière ;
- La police funéraire ;
- L'intervention sur pollution de toutes sortes ;
- Les constats d'urbanisme ; Les états des lieux.

Parmi ces missions, certaines demeurent payantes, elles sont facturées aux communes selon les tarifs fixés pour l'année. En cas de problème constaté, veuillez contacter votre mairie qui sollicitera les gardes champêtres.

Ce qui change pour eux depuis l'année dernière, c'est l'autorisation du port d'armes au même titre que la Police Municipale.



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES DE MENONCOURT

♦ **LARÔYENNE Bernadette** : 10 RUE DES BOCHETS

CUVE DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES - SUBVENTION

Le Grand Belfort agit pour économiser la ressource en eau. Il aide les particuliers à acquérir une cuve de récupération de l'eau de pluie.

L'utilisation des cuves de récupération des eaux de pluie issues des toitures permet de limiter la consommation d'eau potable mais également les volumes d'eau renvoyés vers le réseau d'assainissement notamment en cas d'orage.

Les bénéfices sont donc importants à la fois pour l'environnement, mais aussi pour l'utilisateur qui dispose d'une réserve d'eau pour arroser son jardin même en cas de restrictions liées à la sécheresse.

Le Grand Belfort a donc choisi de subventionner l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie pour un usage extérieur, à hauteur de 50 % du prix d'achat, dans la limite de 100 euros par foyer (sans possibilité de reconduction).



<https://www.grandbelfort.fr/eau/cuve-de-recuperation-deau-de-pluie.html>

MESURAGE RADON MAIRIE ET ECOLE

Sur requête de la Préfecture, Une campagne de mesure du RADON a été lancée pour la Mairie et l'Ecole de Menoncourt. Les capteurs ont été posés dans les 2 bâtiments le 23/01/25 et retirés le 14/04/25.

Résultats pour la MAIRIE

Les mesurages effectués ne présentent pas de dépassement du niveau de référence de 300 Bq/m³ dans les 2 pièces principalement utilisées : l'accueil / secrétariat et le bureau de M. Le Maire.

En revanche, la salle du Conseil présente un dépassement du niveau de référence de 300 Bq/m³.

Au regard de ce constat, il convient de mettre en œuvre des moyens de prévention simple pour la salle du Conseil. Ceux prévus par le Code du travail, par exemple, sont essentiellement des moyens de protection collective (ventilation, étanchéité). Leur mise en œuvre est en effet obligatoire lorsque la mesure de l'activité volumique du radon dépasse 300 Bq/m³ en moyenne annuelle dans des lieux fréquentés par les travailleurs de manière significative.

Résultats pour l'ECOLE

Les mesurages effectués sont en dessous du niveau de référence de 300 Bq/m³, la situation ne justifie pas d'action correctrice particulière.

Nom pièce	Surface de la pièce (m ²)	Occupation	Numéro du dosimètre	Activité volumique de la pièce (Bq/m ³)
Secrétariat	32	oui	82695	131
Bureau du Maire	7	oui	82694	164
Salle du Conseil	49	non	82693	457

Pièce	Surface de la pièce (m ²)	Occupation	Numéro du dosimètre	Activité volumique de la pièce (Bq/m ³)	Incertitude élargie	Activité volumique attribuée à la zone homogène (Bq/m ³)
CLASSE	45	oui	82699	29	11	27
ANNEXE DE LA CLASSE	45	oui	82698	25	10	

PROCHAINEMENT

SUPPRESSION DU RESEAU DE TELEPHONIE CUIVRE

C'est lors du dernier Comité de concertation local portant sur l'accès aux réseaux de communications électroniques fixes et mobiles du 11/09/2024, qu'est présenté le programme de fermeture du réseau cuivre avec ses différentes étapes :

1. Fermeture du cuivre notifiée aux communes et aux opérateurs,
2. Fermeture commerciale, validée par l'ARCEP sous réserve de l'éligibilité des communes à la fibre et d'un taux de déploiement correct, (janvier 2026 pour Menoncourt)
3. Arrêt de tous les services sur le cuivre, (janvier 2028 pour Menoncourt)
4. Dépose du réseau. Tous les équipements seront désinstallés. Seuls les équipements en façades de bâtiments seront maintenus. Des discussions sont cependant en cours à ce sujet. (à partir de 2030)

Orange rappelle qu'en mai 2024, 11 millions de clients étaient encore reliés au réseau cuivre sur l'ensemble du territoire français. L'objectif étant de zéro en 2030, il est très important que tous les opérateurs commerciaux fassent le nécessaire pour migrer leurs clients vers une solution très haut débit, fibre, satellite, 4G ou 5G.

Quant au cas des personnes âgées qui sont dans l'incapacité d'utiliser les nouvelles technologies, Orange précise que les clients ayant une ligne RTC (cuivre), ont la possibilité de migrer sur une ligne fixe fibre, sans nécessité de souscrire une offre internet, et au même tarif que la ligne RTC.

En revanche, les téléphones de plus de dix ans ne seront pas compatibles avec cette technologie. Orange réfléchit à une nouvelle offre pour répondre aux attentes de ces personnes.

La réunion a également permis aux Maires présents de faire remonter les problèmes récurrents tels que :

- La tenue et la fixation des câbles du réseau fibre en demandant qu'il soit correctement installé avant la dépose du réseau cuivre.
- La présence de pancartes de danger de mort apposées sur des poteaux par des entreprises venues installées des balises empêchant d'autres personnes d'intervenir sur ces mêmes poteaux.
- Les armoires qui restent systématiquement ouvertes après l'intervention des techniciens.
- La hauteur des câbles dans de nombreuses communes surtout en périodes de gel et neige.

Pour information, chez Orange, le réseau fibre est maintenant géré depuis juin 2023 par l'entreprise INEO

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Initialement prévu en 2025 (le dernier date de 2020), mais reporté d'un an suite aux retards liés au Covid, le recensement des habitants de notre commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à votre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces...

Depuis le dernier recensement, la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé avec, au niveau national, plus de trois personnes sur quatre qui répondent par internet. Les agents recenseurs recrutés pour cette opération proposeront ce mode de réponse de manière systématique en première instance à tous les habitants.

ACCUEIL MAIRIE

Le Lundi de 14h00 à 15h00

Le mercredi de 11h00 à 12h00

Le vendredi de 16h00 à 17h00

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie par téléphone au :

03.84.29.90.47

ou par Mail à l'adresse

mairie.menoncourt@orange.fr

Menoncourt évolution de la population de 1968 à 2035

